



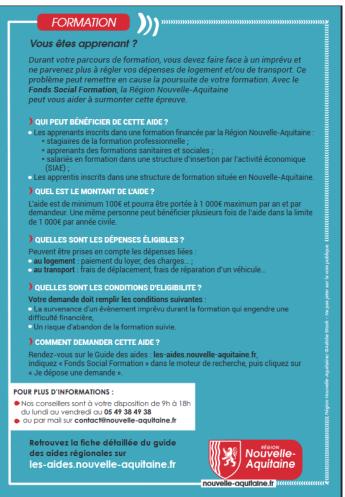


## AIDE AUX APPRENTI.ES

## **Fonds Social Formation**

Durant votre contrat d'apprentissage, vous pouvez face à un imprévu qui peut remettre en question la poursuite de votre formation. Avec le Fonds social formation, la Région Nouvelle Aquitaine peut vous aider à surmonter cette épreuve, tout au long de l'année.





Pour réaliser la demande d'aide, vous devez vous faire accompagner par le CFA de l'IMS – CHU de Bordeaux qui vous remettra l'attestation de l'organisme de formation.

Ce document constitue une pièce obligatoire de votre dossier de demande.





### Objectifs:

- sécuriser votre parcours de formation,
- éviter l'arrêt de votre formation pour des raisons financières liées aux dépenses de logement et de transport,
- poursuivre votre formation dans les meilleures conditions possibles malgré les imprévus.

#### Bénéficiaires:

Tous les apprentis inscrits au CFA de l'Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux.

#### Montant:

L'aide est de minimum 100 € et pourra être portée à 1000€ maximum par an et par demandeur. Une même personne peut bénéficier plusieurs fois de l'aide dans la limite de 1000€ par année civile.

#### Dépenses prises en compte :

- les dépenses de logement : loyers, charges...;
- les dépenses de transport : frais de déplacement, réparations véhicule...

#### Dépenses non prises en compte :

- les dépenses déjà acquittées ou soutenues intégralement par d'autres dispositifs d'aide,
- les dépenses liées à la préparation et au passage du permis de conduire (B),
- les dépenses de santé,
- les frais de scolarité, d'inscription, de formation,
- les dépenses liées aux impôts, taxes, infractions.

L'aide octroyée est versée en une fois par la Région sur le compte bancaire du bénéficiaire.

#### Critères de sélection

Le service instructeur de la Région étudie l'ensemble de votre dossier de demande et les pièces justificatives fournies.

L'attribution de l'aide repose sur les critères suivants :

- la survenance d'un évènement imprévu durant la formation qui engendre une difficulté financière,
- un risque d'abandon de la formation suivie.

La demande est examinée au regard de la situation financière et sociale du demandeur.

#### Comment faire ma demande?

En bas de <u>cette page</u>, en cliquant sur « <u>créer mon dossier</u> », vous pourrez déposer votre demande sur la plateforme en ligne <u>Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine</u>.

#### Pour déposer votre demande d'aide :

 créer un compte sur la plateforme, si vous n'en possédez pas déjà un. Après avoir créé votre compte





- renseigner les informations demandées
- déposer les pièces justificatives nécessaires
- transmettre votre dossier au sein de cette même plateforme.

# Vous pourrez suivre l'avancée du traitement de votre demande en vous connectant à votre compte.

Un tutoriel d'aide « Comment bien saisir ma demande » est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Le formulaire de demande est à compléter et soumettre en ligne, accompagné des pièces obligatoires suivantes :

- Pièce d'identité en cours de validité : carte d'identité, passeport, titre de séjour...
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB), de moins de 2 mois s'il est daté, au nom du demandeur.
- Avis d'imposition ou de non-imposition.
- L'attestation de la structure de formation complétée et signée par le CFA
- Justificatifs liés à la difficulté financière rencontrée et précisant le montant de la dépense concernée (attestations, devis, factures, certificats...)
- Tout autre document que vous pensez utile pour l'étude de votre dossier.

### Et après?

Après l'envoi de votre demande, une attestation de dépôt vous sera adressée par mail pour vous confirmer la bonne réception par nos services. Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation.

Une fois le dossier finalisé par vos soins (bouton "envoyer"), le service instructeur de la Région vérifie si votre dossier est complet.

Des informations complémentaires pourront vous être demandées.

Votre dossier est ensuite étudié avant passage en commission d'attribution.

A l'issue de cette commission, la décision vous sera transmise par mail.

Service Relation aux Usagers Direction Formation Professionnelle et Apprentissage

Informations au 05 49 38 49 38 - Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption

Par mail : contact@nouvelle-aquitaine.fr

Ou en ligne